



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer**

Carcassonne, le **14 DEC. 2022**

SPRISR/UPRNT  
Affaire suivie par : Grégory Gonzalez  
04 68 10 31 85  
[gregory.gonzalez@aude.gouv.fr](mailto:gregory.gonzalez@aude.gouv.fr)  
Ref. : 22952

Monsieur le Maire,

L'étude hydraulique menée dans le cadre de la révision du plan de prévention du risque inondation (PPRi) sur la commune de Fraissé-Cabardès, vous a été présentée le 18 novembre 2022.

Aujourd'hui nous disposons d'une cartographie de l'aléa inondation par débordement de cours d'eau qui a été complété par rapport au PPRi actuellement opposable sur votre commune.

Conformément à l'article L.132-2 du Code de l'urbanisme, par le présent courrier, je porte à votre connaissance cette cartographie à laquelle sont jointes les prescriptions relatives au niveau d'aléa considéré.

En attendant l'approbation de la révision du PPRi, je vous demande de prendre en compte cette évolution de la connaissance du risque inondation lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme au titre de l'article R111-2 du Code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,  
  
Thierry BONNIER

Monsieur Guy Jalabert  
Maire de Fraissé-Cabardès  
4 rue de la Mairie  
11 600 FRAISSÉ-CABARDES